



Communiqué de presse

34/21

Montreuil, le 25 mars 2021

La CGT première organisation aux élections CNRACL

Un signe fort de la volonté du maintien du statut de la Fonction Publique et de la CNRACL, régime spécifique de retraite pour la FPH et FPT, mais aussi l'affirmation du rejet du projet de la réforme des retraites de M. Macron.

En plaçant nettement la CGT première organisation aux élections CNRACL, les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, ainsi que les retraité.e.s ont exprimé clairement leur confiance dans la CGT !

La CGT confirme sa première place d'organisation syndicale chez les actif-ve.s et les retraité.e.s au Conseil d'Administration de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales), régime couvrant les risques « *vieillesse* » et « *invalidité* » des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, avec 28,76 % des voix chez les actif.ve.s (13 listes candidates) et 23,96 % des voix exprimées chez les retraité.e.s (12 listes candidates).

La CGT recueille 4 sièges sur 8 pour les représentant-e.s du personnel et des retraité-e.s au Conseil d'Administration de la CNRACL.

En plus d'un contexte sanitaire compliqué et des employeurs qui se sont très peu impliqués dans ce scrutin, on remarque que le système de vote par voie électronique et par correspondance n'a pas facilité la participation qui a considérablement chuté lors de ce scrutin. La CGT reste attachée au « *vote à l'urne* » dans les lieux de travail, et au dépouillement manuel. Conviction confortée au vu du déroulement de la dernière journée de dépouillement, qui a connu un tel problème « *technique* » qu'il a fallu recourir à une agrégation des résultats de manière quasi-manuelle... !

Ce vote CGT confirme la confiance envers les administratrices et administrateurs CGT et l'attachement des agents à un système de retraite par répartition à prestations définies. Il démontre également leur rejet de la réforme portée par le président Macron, rejet que la CGT incarne pleinement. En effet, avec une baisse de 8,3 % du produit intérieur brut (PIB) sur l'année 2020, au vu du contexte COVID-19, le projet Macron entraînerait de fait un effondrement du niveau des pensions des retraité.e.s.

Dans son système à point, l'objectif du projet de loi de Monsieur Macron est avant tout l'équilibre financier des régimes de retraite. Le niveau de pension y servirait de variable d'ajustement. Mécaniquement, ce système engendrerait de fait une diminution du niveau des pensions et un recul de l'âge de départ à la retraite.

La CGT remercie l'ensemble des agentes et agents qui ont réaffirmé leur confiance envers la CGT, ainsi que les syndicats CGT et leurs militants pour leur mobilisation.

**FORTE DE SA PREMIÈRE PLACE, LA CGT CONTINUERA À DÉFENDRE LA CNRACL
ET LES INTÉRÊTS DES AFFILIÉ.E.S ET PENSIONNÉ.E.S.**